

Staatssekretariat für Migration SEM Secrétariat d'Etat aux migrations SEM



Statistiques sur l'immigration

Les étrangers en Suisse

Embargo – Publication le 2 mai 2019 3003 Berne-Wabern, le 30 avril 2019

Le mois de mars 2019 en un coup d'œil

	Mars 2019	Janvier - mars 2018	Janvier - mars 2019
Etrangers (population résidante permanente)	2'090'669		
Solde migratoire (population résidante permanente)	3'639	13'190	13'653
Arrivées sur le marché du travail (UE-17/AELE)	6'686	22'947	22'492
Arrivées sur le marché du travail (UE-8)	1'725	5'034	4'826
Arrivées sur le marché du travail (UE-2)	655	1'254	1'613
Autorisations à l'accès au marché du travail Etats tiers	647	1′969	1′893
Dérogations aux conditions générales d'admission	420	931	1'259
Regroupement familial (population résidante permanente)	3'117	10'188	9'511
Naturalisation	3'620	7'098	7'984

Table des matières

1.	Population étrangère au 31.03.2019	3
2.	Immigration, émigration et solde migratoire	5
2.1.	Immigration (afflux)	
2.2.	Emigration (sorties)	6
2.3.	Solde migratoire	7
3.	Arrivées sur le marché du travail suisse	9
3.1.	Actifs UE-17/AELE	
3.2.	Actifs UE-8	
3.3.	Actifs UE-2	11
3.4.	Contingents Croatie	12
3.5.	Autorisations octroyées à des frontaliers	
3.6.	Procédure d'annonce (chiffres mensuels)	13
3.7.	Autorisations pour les ressortissants d'un Etat tiers	14
3.8.	Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-27/AELE	
	pendant plus de 120 jours par an	15
3.9.	Immigration (afflux) par secteur économique et par branche économique (UE-	
	28/AELE)	16
4.	Taux de chômage	18
5.	Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations	
	octroyées après dissolution de la famille	19
6.	Regroupement familial	20
7.	Naturalisations	22
8.	Autorisations d'établissement C octroyées	
9.	Définitions	24

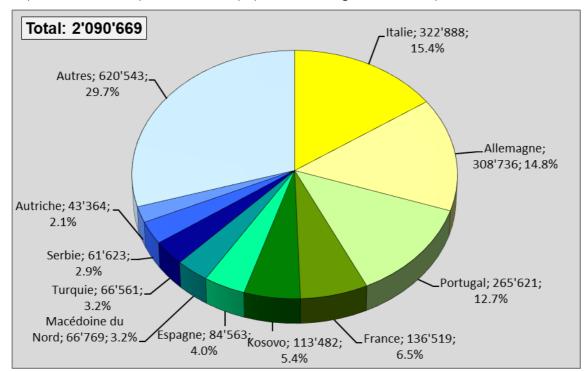
1. Population étrangère au 31.03.2019

Population étrangère résidante permanente							
	Mars 2018	Mars 2019	Différence en %				
Total	2'063'428	2'090'669	1.3				
UE-28/AELE	1'412'292	1'429'482	1.2				
UE-17	1'266'319	1'275'353	0.7				
UE-8	88'394	94'249	6.6				
UE-2	24'930	27'375	9.8				
Croatie	28'596	28'417	-0.6				
Ressortissants d'Etats tiers	651'136	661'187	1.5				

Types d'autorisations octroyées à la population étrangère résidante permanente								
	Effect	tif	Différence par rapp mois de l'année					
	en valeur absolue	en %	en valeur absolue	en %				
Total	2'090'669	100	27'241	1.3				
Autorisations de courte durée (>=12 mois)	23'105	1.1	-460	-2.0				
Autorisations de séjour	700'788	33.5	4'179	0.6				
Autorisations d'établissement	1'366'776	65.4	23'522	1.8				

Population résidante non permanente de nationalité étrangère							
	Mars 2018	Mars 2019	Différence en %				
Total	55'022	54'605	-0.8				
UE-28/AELE	44'440	44'401	-0.1				
UE-17	32'393	31'249	-3.5				
UE-8	8'184	8'212	0.3				
UE-2	3'183	4'270	34.2				
Croatie	562	571	1.6				
Ressortissants d'Etats tiers	10'582	10'204	-3.6				

- En mars 2019, la population étrangère résidante permanente était composée à 68.4% de ressortissants de l'UE-28/AELE. Les ressortissants d'Etats tiers représentaient une part de 31.6%.
- En mars 2019, les ressortissants de l'UE-28/AELE constituaient le 81.3% de la population résidante non permanente de nationalité étrangère. Les 18.7% restants provenaient d'Etats tiers.



Top 10 des effectifs par nationalité (population étrangère résidante permanente)

Top 5 des hausses et des baisses d'effectifs

Nationalité	Augmentation par rapport à l'année précédente	Nationalité	Diminution par rapport à l'année précédente
France	3'997	Portugal	-2'526
Erythrée	2'881	Serbie	-1'472
Italie	2'505	Turquie	-706
Pologne	2'340	Bosnie et Herzégovine	-654
Syrie	2'245	Croatie	-179

Source: SYMIC

Principaux mouvements de la population étrangère résidante permanente

Hausses et baisses d'effectifs	Année			
nausses et baisses à effectifs	Janvier à mars 2018	Janvier à mars 2019		
Solde migratoire	13'190	13'653		
Solde naturel de la population étrangère	3'975	3'942		
Solde de nationalité	-7'236	-8'040		

2. Immigration, émigration et solde migratoire

2.1. Immigration (afflux)¹

Population étrangère résidante permanente									
	Mars 2018	Mars 2019	Différence en %	Janvier - mars 2018	Janvier - mars 2019	Différence en %			
Total	11'111	11'244	1.2	33'727	33'652	-0.2			
UE-28/AELE	7'560	7'606	0.6	23'427	23'232	-0.8			
UE-17	6'023	6'034	0.2	19'111	18'861	-1.3			
UE-8	1'077	973	-9.7	3'202	2'994	-6.5			
UE-2	372	515	38.4	793	1'099	38.6			
Croatie	63	54	-14.3	219	189	-13.7			
Ressortissants Etats tiers	3'551	3'638	2.5	10'300	10'420	1.2			
	Popu	lation résidante r	non permanente de	nationalité étrar	igère				
	Mars 2018	Mars 2019	Différence en %	Janvier - mars 2018	Janvier - mars 2019	Différence en %			
Total	7'309	7'936	8.6	25'650	25'422	-0.9			
UE-28/AELE	5'769	6'213	7.7	20'707	20'508	-1.0			
UE-17	3'828	4'161	8.7	15'262	14'747	-3.4			
UE-8	1'370	1'346	-1.8	3'876	3'761	-3.0			
UE-2	475	604	27.2	1'259	1'712	36.0			
Croatie	84	90	7.1	254	248	-2.4			
Ressortissants Etats tiers	1'540	1'723	11.9	4'943	4'914	-0.6			

Source : SYMIC

Immigration effective

Population étrangère résidante permanente										
	Mars 2018	Mars 2019	Différence en %	Janvier - mars 2018	Janvier - mars 2019	Différence en %				
Total	8'301	8'587	3.4	25'214	25'553	1.3				
UE-28/AELE	5'840	5'840	0.0	17'857	17'806	-0.3				
Ressortissants Etats tiers	2'461	2'747	11.6	7'357	7'747	5.3				

Source : SYMIC

¹ Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. A l'exclusion des réactivations de séjour de janvier à mars 2019: 2'714 (population étrangère résidante permanente) ; 1'063 (population résidante non permanente de nationalité étrangère).

2.2. Emigration (sorties)²

Population étrangère résidante permanente								
	Mars 2018	Mars 2019	Différence en %	Janvier - mars 2018				
Total	6'459	6'977	8.0	19'219	18'429	-4.1		
UE-28/AELE	4'844	5'200	7.3	14'555	13'952	-4.1		
UE-17	4'196	4'409	5.1	12'644	11'920	-5.7		
UE-8	475	609	28.2	1'417	1'537	8.5		
UE-2	112	115	2.7	344	302	-12.2		
Croatie	39	42	7.7	102	124	21.6		
Ressortissants Etats tiers	1'615	1'777	10.0	4'664	4'477	-4.0		
	Popu	lation résidante r	non permanent	e de nationalité étr	angère			
	Mars 2018	Mars 2019	Différence en %	Janvier - mars 2018	Janvier - mars 2019	Différence en %		
Total	4'066	3'909	-3.9	13'882	13'456	-3.1		
UE-28/AELE	3'382	3'316	-2.0	11'180	10'923	-2.3		
UE-17	2'366	2'084	-11.9	7'558	6'966	-7.8		
UE-8	687	696	1.3	2'558	2'501	-2.2		
UE-2	267	471	76.4	893	1'274	42.7		
Croatie	55	58	5.5	143	153	7.0		
Ressortissants Etats tiers	684	593	-13.3	2'702	2'533	-6.3		

 ${\sf Source:SYMIC}$

• Le solde migratoire de la population étrangère résidante permanente a augmenté pendant les mois de janvier à mars 2019 par rapport à la même période de l'année précédente (+3.5%).

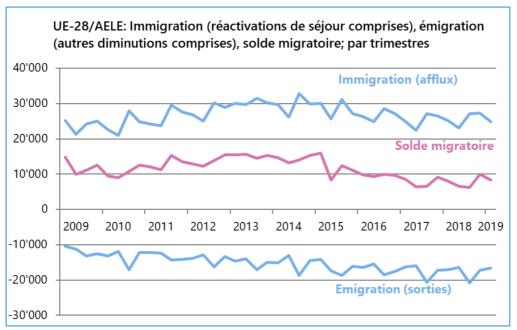
- L'immigration (afflux) parmi la population étrangère résidante permanente a diminué pendant les mois de janvier à mars 2019 par rapport à la même période de l'année précédente (-0.2%).
- L'émigration (sorties) parmi la population étrangère résidante permanente a reculé pendant les mois de janvier à mars 2019 par rapport à la même période de l'année précédente (-4.1%).

_

² Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. A l'exclusion des autres diminutions, de janvier à mars 2019 : 4'284 (population étrangère résidante permanente) ; 13'314 (population résidante non permanente de nationalité étrangère).

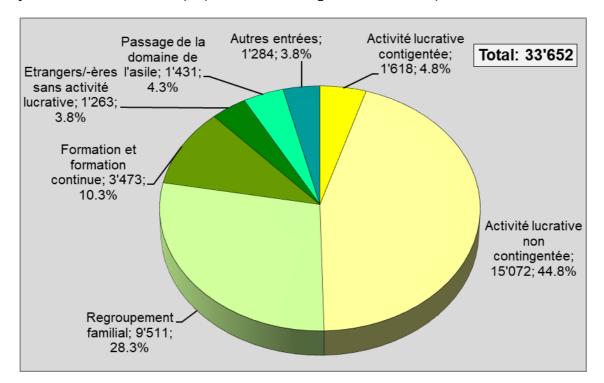
2.3. Solde migratoire³

Population étrangère résidante permanente								
	Mars 2018	Mars 2019	Différence en %	Janvier - mars 2018	Janvier - mars 2019	Différence en %		
Total	4'063	3'639	-10.4	13'190	13'653	3.5		
UE-28/AELE	2'353	2'043	-13.2	8'011	8'381	4.6		
UE-17	1'558	1'330	-14.6	5'828	6'282	7.8		
UE-8	536	310	-42.2	1'644	1'281	-22.1		
UE-2	235	385	63.8	376	737	96.0		
Croatie	24	14	-41.7	113	65	-42.5		
Ressortissants Etats tiers	1'710	1'596	-6.7	5'179	5'272	1.8		
	Popu	lation résidante r	non permanent	e de nationalité étra	angère			
	Mars 2018	Mars 2019	Différence en %	Janvier - mars 2018	Janvier - mars 2019	Différence en %		
Total	339	940	177.3	438	-285	-165.1		
UE-28/AELE	78	333	326.9	211	-449	-312.8		
UE-17	-156	379	342.9	629	469	-25.4		
UE-8	256	117	-54.3	-210	-499	-137.6		
UE-2	-27	-182	-574.1	-235	-396	-68.5		
Croatie	5	15	200.0	12	-20	-266.7		
Ressortissants Etats tiers	261	607	132.6	227	164	-27.8		



³ Pour le terme solde migratoire se référer aux Définitions (chapitre 9).

Immigration (afflux) en Suisse, par motifs d'immigration, janvier - mars 2019 (population étrangère résidante permanente)



3. Arrivées sur le marché du travail suisse

3.1. Actifs UE-17/AELE

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-17/AELE

	В				L		Nouvelles arrivées en Suisse (population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2017 / 2018	2018 / 2019	Différence en %	2017 / 2018	2018 / 2019	Différence en %	2017 / 2018	2018 / 2019	Différence en %
Avril	3′721	3′893	+4.6	4′110	4′107	-0.1	6'640	6'677	+0.6
Mai	3′958	4′173	+5.4	4′830	4′210	-12.8	7'615	6'987	-8.2
Juin	3′681	3′940	+7.0	4′968	4′313	-13.2	8'310	7'878	-5.2
Juillet	3′997	4′329	+8.3	3′916	3′616	-7.7	7′900	7'917	+0.2
Août	4'186	4'098	-2.1	3'101	3'138	+1.2	6'744	7'134	+5.8
Septembre	4'429	4'313	-2.6	3'035	2'869	-5.5	7'045	6'899	-2.1
Octobre	4'350	5'224	+20.1	2'932	2′954	+0.7	6'684	7'520	+12.5
Novembre	4′308	4′564	+5.9	3'198	3′549	+11.0	6'730	7'508	+11.6
Décembre	3'097	2′892	-6.6	4'774	4′861	+1.8	7'827	7'341	-6.2
Janvier	4′487	4′244	-5.4	4′811	4′102	-14.7	10'586	9′011	-14.9
Février	3′949	4′032	+2.1	2′966	2′734	-7.8	6'089	6'795	+11.6
Mars	3′926	4′081	+3.9	3′111	3′103	-0.3	6'272	6'686	+6.6
Total	48'089	49'783	+3.5	45'520	43'788	-3.8	88'442	88'353	-0.1

3.2. Actifs UE-8

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-8

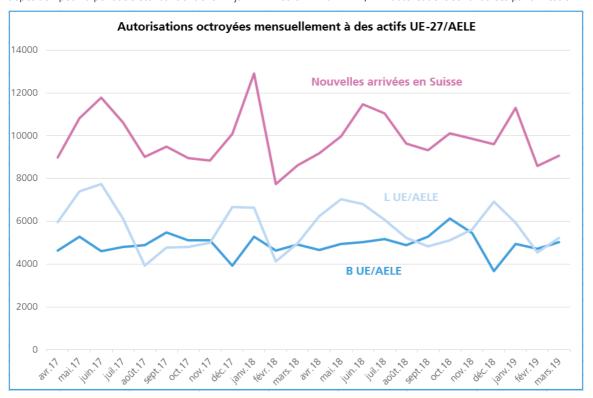
	В				L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2017 / 2018	2018 / 2019	Différence en %	2017 / 2018	2018 / 2019	Différence en %	2017 / 2018	2018 / 2019	Différence en %	
Avril	616	763	+23.9	1′455	1′501	+3.2	1'749	1'884	+7.7	
Mai	689	753	+9.3	1′966	1′890	-3.9	2'281	2'168	-5.0	
Juin	727	836	+15.0	2′142	2′062	-3.7	2'544	2'645	+4.0	
Juillet	748	832	+11.2	1′625	1′662	+2.3	2'065	2'376	+15.1	
Août	686	780	+13.7	251	1′330	+429.9	1'698	1'817	+7.0	
Septembre	801	721	-10.0	1′201	1′231	+2.5	1'735	1′682	-3.1	
Octobre	754	916	+21.5	1'147	1'309	+14.1	1'619	1'913	+18.2	
Novembre	798	884	+10.8	1′211	1′287	+6.3	1'577	1'726	+9.4	
Décembre	564	530	-6.0	1'433	1′438	+0.3	1'704	1'714	+0.6	
Janvier	778	710	-8.7	1′359	1′217	-10.4	1'907	1'752	-8.1	
Février	674	675	+0.1	1′006	1′023	+1.7	1'347	1'349	+0.1	
Mars	746	707	-5.2	1′376	1′343	-2.4	1'780	1'725	-3.1	
		·			·					
Total	8′581	9′107	+6.1	16′172	17′293	+6.9	22'006	22'751	+3.4	

3.3. Actifs UE-2

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-2

	В			L		Nouvelles arrivées en Suisse (population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère)			
	2017 / 2018	2018 / 2019	Différence en %	2017 / 2018	2018 / 2019	Différence en %	2017 / 2018	2018 / 2019	Différence en %
Avril	305	0	-100.0	392	636	+62.2	605	613	+1.3
Mai	638	0	-100.0	594	921	+55.1	916	821	-10.4
Juin	*191	*249	+30.4	622	421	-32.3	919	939	+2.2
Juillet	58	0	-100.0	597	802	+34.3	640	738	+15.3
Août	0	0	-	560	746	+33.2	564	684	+21.3
Septembre	249	249	0.0	537	726	+35.2	721	748	+3.7
Octobre	0	0	-	717	847	+18.1	643	684	+6.4
Novembre	0	0	-	594	783	+31.8	541	635	+17.4
Décembre	249	249	0.0	447	629	+40.7	544	550	+1.1
Janvier	0	0	-	467	613	+31.3	401	530	+32.2
Février	0	0	-	380	550	+44.7	305	428	+40.3
Mars	249	249	0.0	491	771	+57.0	548	655	+19.5
	·								
Total	1′939	996	-48.6	6′398	8′445	+32.0	7'347	8'025	+9.2

^{*} Depuis le 1er juin 2017, les autorisations de séjour B sont contingentées pour les ressortissants de l'UE-2. 996 autorisations sont à disposition pour la période s'étendant entre le 1er juin 2018 et le 31 mai 2019 ; 249 autorisations sont libérées par trimestre.



3.4. Contingents Croatie

Contingents : période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019

Autorisations de séjour B Contingent total= 103 (par trimestre : 25) Autorisations de courte durée L Contingent total= 953 (par trimestre : 238)

Du 1er janvier au 31 mars 2019 (1er trimestre ALCP)

	Titulaires d'une	e autorisation B	Titulaires d'une	autorisation L
	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} janvier 2019	Solde actuel du contingent	Autorisations octroyées depuis le 1er janvier 2019	Solde actuel du contingent
Janvier	25	0	77	161
Février	25	0	138	100
Mars	25	0	198	40

Les contingents applicables à la Croatie sont alloués trimestriellement.

Source : SYMIC

3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers

	Autorisations frontalières délivrées			Effectif des frontalier	rs actifs
	2017	2018	2019	2018	2019
Janvier	4′538	4'672	5′563	316′010	
Février	3′781	4'082	5′832	316′010	
Mars	3′994	4′159	4′728	316′010	
Avril	5'121	4'788		317′372	
Mai	5'087	4'798		317′372	
Juin	4'241	5'876		317′372	
Juillet	4'314	4'526		312′325	
Août	4'318	5'396		312′325	
Septembre	5′819	4′369		312′325	
Octobre	5′261	5′578		313′787	
Novembre	4′944	5′401		313′787	
Décembre	3′915	4'654		313′787	

Sources : Autorisations frontalières délivrées : SYMIC; effectif des frontaliers actifs : statistique des frontaliers établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

3.6. Procédure d'annonce (chiffres mensuels)

	Mars 2018	Mars 2019	Différence	
Jours de travail			absolue	en %
Total général	821'529	787'757	- 33'772	- 4.1
Travailleurs	525'740	527'951	2'211	0.4
Indépendants	104'846	93'731	- 11'115	- 10.6
Travailleurs détachés	190'943	166'075	- 24'868	- 13.0

Personnes tenues de s'annoncer

Total général	58'308	58'644	336	0.6
Travailleurs	28'736	29'281	545	1.9
Indépendants	8'762	8'678	- 84	- 1.0
Travailleurs détachés	20'810	20'685	- 125	- 0.6

Annonces par secteur économique

Total général	58'308	58'644	336	0.6
Agriculture	1'321	1'436	115	8.7
Industrie et artisanat	21'129	20'253	- 876	- 4.1
Services	35'858	36'955	1'097	3.1

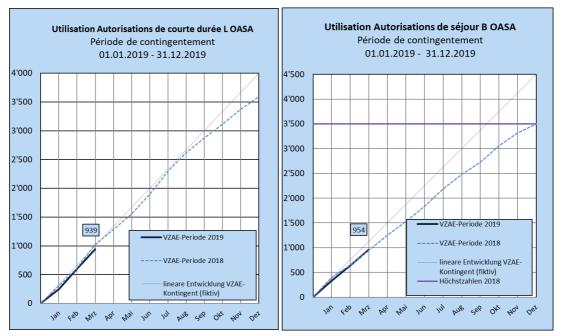
- Le nombre de personnes actives nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'UE-17/AELE a diminué d'avril 2018 à fin mars 2019 par rapport à la même période de l'année précédente. La diminution est de -0.1% (- 89 personnes). S'agissant de la main-d'œuvre en provenance de l'UE-8, le nombre de personnes nouvellement arrivées en Suisse a augmenté de +3.4% pendant cette même période (+ 745 personnes). D'avril 2018 à fin mars 2019, une augmentation des personnes nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'UE-2 est observée (+9.2%, +678 personnes).
- Les autorisations frontalières octroyées ont augmenté de +13.7% en mars 2019 par rapport au même mois de l'année précédente (+569 autorisations).
- En mars 2019, 29'363 prestataires de service ont été annoncés (détachés et indépendants, sans prise d'emploi). Par rapport au même mois de l'année précédente, leur effectif a diminué (- 209 annonces ou -0.7%).
- Les prises d'emploi de courte durée auprès d'un employeur suisse ont légèrement augmenté en mars 2019 par rapport au même mois de l'année précédente (+1.9%).

3.7. Autorisations pour les ressortissants d'un Etat tiers

	Autorisations de séjour	OASA de courte durée L	Autorisations de	e séjour OASA B
	Utilisation au cours de la période OASA 2018, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2019, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2018, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2019, cumulées
Janvier	305	249	400	332
Février	613	604	651	642
Mars	1′025	*939	944	*954
Avril	1′282		1′251	
Mai	1′552		1′533	
Juin	1'896		1′841	
Juillet	2′290		2′185	
Août	2′616		2'481	
Septembre	2′869		2'731	
Octobre	3'115		3′060	
Novembre	3′371		3′314	
Décembre	3′592		3′500	

Source: SYMIC

^{*} Fin mars 2019, le nombre d'unités disponibles dans la réserve fédérale s'élevait à 2'667 permis B et 2'829 permis L (y compris la réserve de l'année précédente). Le total d'unités encore disponibles dans les cantons s'élevait à 936 permis B et 1'140 permis L.

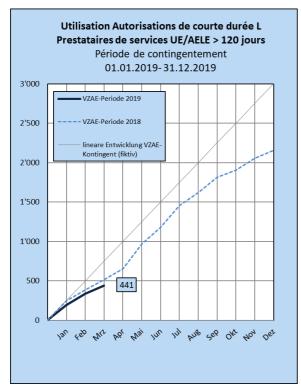


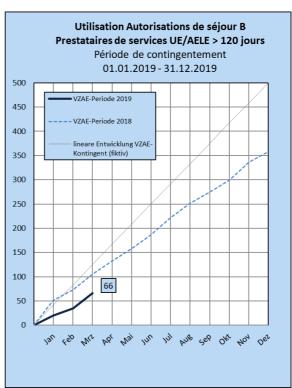
• En 2019, 4'000 autorisations de séjour de courte durée L et 4'500 autorisations de séjour B sont à disposition des travailleurs en provenance d'Etats tiers. L'utilisation des contingents d'autorisations destinés aux travailleurs en provenance d'Etats tiers s'élevait, fin mars 2019, à 23% des autorisations de séjour de courte durée L et à 21% des autorisations de séjour B.

3.8. Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-27/AELE pendant plus de 120 jours par an

	Autorisations de sé	jour de courte durée L	Autorisation	ns de séjour B
	Utilisation au cours de la période 2018, cumulées	Utilisation au cours de la période 2019, cumulées	Utilisation au cours de la période 2018, cumulées	Utilisation au cours de la période 2019, cumulées
Janvier	245	195	51	20
Février	384	336	73	35
Mars	516	441	105	66
Avril	651		132	
Mai	967		158	
Juin	1'176		186	
Juillet	1'458		222	
Août	1′621		252	
Septembre	1′812		274	
Octobre	1′904		299	
Novembre	2′053		336	
Décembre	2′157		358	

Source: SYMIC





 S'agissant des prestataires de service des Etats de l'UE/AELE, 3'000 autorisations de courte durée et 500 autorisations de séjour sont mises à leur disposition. L'utilisation des contingents destinés aux prestataires de service transfrontaliers d'Etats de l'UE/AELE qui exercent leur activité en Suisse plus de 120 jours par année s'élevait, fin mars 2019, à 15% des autorisations de séjour de courte durée L et à 13% des autorisations de séjour B.

3.9. Immigration (afflux) par secteur économique et par branche économique (UE-28/AELE)

Population étrangère résidante permanente						
	Mars 2018	Mars 2019	Différence en %	Janvier - mars 2018	Janvier - mars 2019	Différence en %
Total UE-28/AELE	5'061	5'139	1.5	15'582	15'468	-0.7
Agriculture	165	168	1.8	490	505	3.1
Industrie et artisanat	936	1'019	8.9	2'975	2'877	-3.3
Services	3'960	3'952	-0.2	12'117	12'086	-0.3
UE-17	3'960	3'985	0.6	12'595	12'360	-1.9
Agriculture	59	42	-28.8	185	163	-11.9
Industrie et artisanat	738	803	8.8	2'404	2'330	-3.1
Services	3'163	3'140	-0.7	10'006	9'867	-1.4
UE-8	797	751	-5.8	2'377	2'269	-4.5
Agriculture	86	90	4.7	240	261	8.7
Industrie et artisanat	150	127	-15.3	475	381	-19.8
Services	561	534	-4.8	1'662	1'627	-2.1
UE-2	272	367	34.9	481	715	48.6
Agriculture	20	36	80.0	63	76	20.6
Industrie et artisanat	42	80	90.5	74	134	81.1
Services	210	251	19.5	344	505	46.8
Croatie	19	22	15.8	80	77	-3.8
Agriculture	0	0		2	4	100.0
Industrie et artisanat	3	7	133.3	14	24	71.4
Services	16	15	-6.3	64	49	-23.4

- En ce qui concerne l'UE-28/AELE, la population étrangère résidante permanente a diminué pendant les mois de janvier à mars 2019 dans les secteurs économiques « industrie et artisanat » et « services » par rapport à la même période de l'année précédente. Dans le secteur « agriculture » une augmentation est enregistrée.
- En ce qui concerne l'immigration de ressortissants d'Etats membres de l'UE-28/AELE au sein de la population résidante non permanente de nationalité étrangère, une diminution peut être observée pendant cette période dans les secteurs économiques « agriculture », « industrie et artisanat » et « services » par rapport à la même période de l'année précédente.

Population résidante non permanente de nationalité étrangère						
	Mars 2018	Mars 2019	Différence en %	Janvier - mars 2018	Janvier - mars 2019	Différence en %
Total UE-28/AELE	5'074	5'437	7.2	18'521	18'112	-2.2
Agriculture	935	869	-7.1	1'640	1'460	-11.0
Industrie et artisanat	873	876	0.3	2'513	2'394	-4.7
Services	3'266	3'692	13.0	14'368	14'258	-0.8
UE-17	3'286	3'542	7.8	13'555	12'899	-4.8
Agriculture	241	186	-22.8	422	290	-31.3
Industrie et artisanat	730	690	-5.5	2'131	1'968	-7.6
Services	2'315	2'666	15.2	11'002	10'641	-3.3
UE-8	1'286	1'260	-2.0	3'622	3'479	-3.9
Agriculture	579	541	-6.6	988	878	-11.1
Industrie et artisanat	88	96	9.1	223	211	-5.4
Services	619	623	0.6	2'411	2'390	-0.9
UE-2	425	552	29.9	1'118	1'502	34.3
Agriculture	114	140	22.8	228	289	26.8
Industrie et artisanat	44	75	70.5	125	188	50.4
Services	267	337	26.2	765	1'025	34.0
Croatie	72	77	6.9	207	213	2.9
Agriculture	1	2	100.0	2	3	50.0
Industrie et artisanat	11	15	36.4	33	27	-18.2
Services	60	60	0.0	172	183	6.4

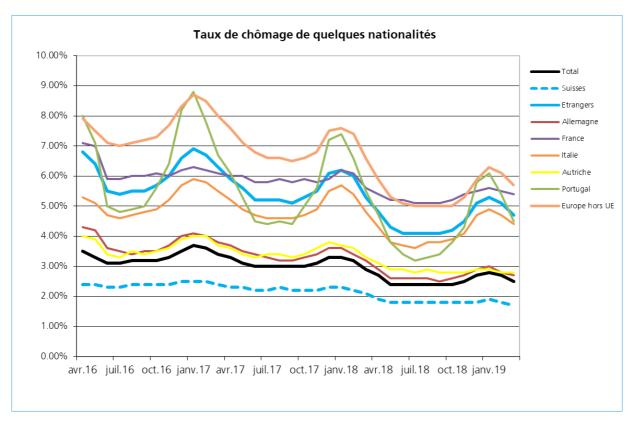
Source : SYMIC

Top 5 de l'immigration en provenance de l'UE/AELE, par branche économique, mars 2019

Population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère				
Bureaux de consultation, informatique 2'425				
Restauration et hébergement	1'477			
Agriculture	842			
Santé et service vétérinaire	683			
Construction	573			

4. Taux de chômage

Taux de chômage	Mars 2018	Mars 2019
Total	2.9%	2.7%
Etrangers	5.3%	5.1%
Suisses	2.1%	1.8%



Source : SECO (représentation SEM)

5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille

Population étrangère résidante permanente						
	Mars 2018	Mars 2019	Différence en %	Janvier - mars 2018	Janvier - mars 2019	Différence en %
Autorisations octroyées après dissolution de la famille (art. 50 LEtr)	9	4	-55.6	19	14	-26.3
Par suite de violence conjugale	1	2		3	2	-33.3
Après trois ans d'union conjugale ou dans des circonstances particulières	8	2		16	12	-25.0
Dérogations aux conditions générales d'admission (art. 30 LEtr)	345	416	20.6	912	1'245	36.5
Sans papiers ⁴ a) ⁵	61	82		175	353	101.7
Parent étranger d'un enfant suisse	13	10		42	28	-33.3
Intérêts publics majeurs	3	1		11	7	-36.4
Conversion de permis F ⁶ en permis B b) ⁵	212	257		529	665	25.7
Conversion de permis N ⁷ en permis B <i>c)</i> ⁵	6	11		10	40	300.0
Autres exceptions ⁸	50	55		145	152	4.8
Total	354	420	18.6	931	1'259	35.2

Source: SYMIC

⁴ Dérogations aux conditions générales d'admission dans des cas individuels d'une extrême gravité et afin de préserver des intérêts publics majeurs (conformément à l'art. 30 al. 1^{er} let. b LEtr en relation avec l'art. 31 OASA).

⁵ Cf. tableau de la page suivante : « Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c) par nationalité ».

⁶ Permis F = étrangers admis à titre provisoire.

⁷ Permis N = requérants d'asile.

⁸ Exemples : réadmission après un séjour à l'étranger, regroupement familial des ascendants, victime de la traite d'êtres humains, autres cas de rigueur.

Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c) 9 par nationalité

Population étra	ngère résidante permanente
Nationalité	Janvier - mars 2019
Afghanistan	138
Kosovo	112
Brésil	82
Syrie	82
Chine	76
Philippines	58
Somalie	53
Sri Lanka	50
Bolivie	45
Erythrée	41
Autres	321
Total	1'058

Source : SYMIC

6. Regroupement familial

Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses et étrangers

Population étrangère résidante permanente						
	Mars 2018	Mars 2019	Différence en %	Janvier - mars 2018	Janvier - mars 2019	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	3'335	3'117	-6.5	10'188	9'511	-6.6
Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses	670	661	-1.3	2'107	1'957	-7.1
Regroupements familiaux vers des ressortissants étrangers	2'665	2'456	-7.8	8'081	7'554	-6.5

Source : SYMIC

⁹ Cf. tableau de la page précédente.

Regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidante permanente						
	Mars 2018	Mars 2019	Différence en %	Janvier - mars 2018	Janvier - mars 2019	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	3'335	3'117	-6.5	10'188	9'511	-6.6
dont ressortissants UE- 28/AELE ayant immigré au titre du regroupement familial	1'675	1'466	-12.5	5'163	4'613	-10.7
dont ressortissants d'Etats tiers ayant immigré au titre du regroupement familial	1'660	1'651	-0.5	5'025	4'898	-2.5

Source : SYMIC

Top 10 des regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidante permanent	e
Nationalité des personnes incluses dans le regroupement familial	Janvier - mars 2019
Italie	915
Allemagne	787
France	505
Portugal	498
Kosovo	476
Macédoine du Nord	432
Brésil	325
Inde	311
Etats-unis d'Amérique	309
Espagne	301
Autres	4'652
Total	9'511

7. Naturalisations

Naturalisations						
	Mars 2018	Mars 2019	Différence en %	Janvier - mars 2018	Janvier - mars 2019	Différence en %
Naturalisations	2'919	3'620	24.0	7'098	7'984	12.5
ordinaires	2'182	3'090	41.6	5'171	6'474	25.2
facilitées et réintégrations	737	530	-28.1	1'927	1'510	-21.6

Source : SYMIC

Top 10 des naturalisations, par nationalité

Top 10 des naturalisations, par nationalité							
Nationalité	Mars 2018	Mars 2019	Différence en %				
Italie	318	554	74.2				
Allemagne	483	479	-0.8				
Kosovo	248	359	44.8				
France	187	258	38.0				
Portugal	193	249	29.0				
Turquie	145	193	33.1				
Serbie	85	130	52.9				
Macédoine du Nord	86	122	41.9				
Espagne	100	113	13.0				
Bosnie et Herzégovine	65	76	16.9				

8. Autorisations d'établissement C octroyées

Population étrangère résidante permanente						
	Mars 2018	Mars 2019	Différence en %	Janvier - mars 2018	Janvier - mars 2019	Différence en %
Total	8'259	6'133	-25.7	22'796	20'440	-10.3
octroyées de manière anticipée ¹⁰	294	223	-24.1	801	649	-19.0

Source: SYMIC

Top 5 des autorisations d'établissement anticipées, par nationalité

Population étrangère résidante permanente				
Nationalité Janvier - mars 2019				
Roumanie	66			
Hongrie	51			
Inde	40			
Pologne	39			
Russie	38			

Source : SYMIC

• Une autorisation d'établissement C peut être octroyée au terme d'un séjour ininterrompu de cinq ans au titre d'une autorisation de séjour lorsque l'étranger s'est bien intégré en Suisse, en particulier lorsqu'il a de bonnes connaissances d'une langue nationale (art. 34, al. 4, LEtr). L'octroi anticipé d'une autorisation d'établissement C constitue donc un indice de la bonne intégration d'un étranger.

• 20'440 autorisations d'établissement C ont été octroyées pendant les mois de janvier à mars 2019, dont 649 (3.2%) de manière anticipée.

¹⁰ La statistique des autorisations d'établissement octroyées de manière anticipée ne répertorie pas les Etats de l'UE-15/AELE car leurs ressortissants obtiennent une autorisation d'établissement après cinq ans.

9. Définitions

AELE: L'AELE regroupe, outre la Suisse, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

ALCP: accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne (RS 0.142.112.681).

Autorisations frontalières en cours de validité : autorisations valables dont les titulaires travaillent en Suisse comme frontaliers (OFS). Ceux-ci n'étant pas tenus de déclarer leur départ, une part des autorisations, estimée à environ 20 %, est toujours valable alors que leurs titulaires ne les utilisent plus (SEM).

Croatie: Le 1er juillet 2013, la Croatie est entrée dans l'Union européenne (UE). L'extension de l'Accord sur la libre circulation des personnes à la Croatie a été négociée dans le cadre d'un nouveau protocole III. Le Protocole III est entré en vigueur le 1er janvier 2017. Depuis cette date, les ressortissants croates bénéficient de la libre circulation des personnes. Des dispositions transitoires s'appliquent aux citoyens croates qui souhaitent exercer une activité lucrative en Suisse.

Dérogations aux conditions générales d'admission (régularisation des sans-papiers, autres cas de rigueur) et autorisations octroyées après la dissolution du mariage : l'admission d'étrangers appartenant à ces catégories n'est jamais comptabilisée dans les nombres maximums au sens de l'art. 20 LEtr.

Emigration (sortie): ressortissants étrangers comptés parmi la population résidante permanente ou non permanente de nationalité étrangère qui quittent la Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. Les naturalisations et les décès ne sont pas pris en compte.

Frontalier : personne domiciliée à l'étranger qui travaille en Suisse (travailleur salarié ou travailleur indépendant ayant établi son siège social en Suisse).

Immigration effective : immigration depuis l'étranger vers la Suisse.

Immigration (afflux): ressortissants étrangers ayant immigré en Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. Les naissances ne sont pas comptées.

LEtr: loi fédérale sur les étrangers (RS 142.20).

Naturalisations facilitées: la naturalisation facilitée est octroyée aux conjoints étrangers de ressortissants suisses séjournant en Suisse ou à l'étranger, ainsi qu'aux enfants étrangers dont l'un des parents est suisse. Naturalisations ordinaires: les ressortissants étrangers qui résident en Suisse depuis 12 ans, y sont intégrés, sont familiarisés avec les conditions de vie en Suisse et respectent l'ordre juridique suisse peuvent demander la naturalisation ordinaire.

Nouvelles arrivées en Suisse : personnes qui accèdent au marché suisse du travail pour la première fois, sur la base d'une autorisation de séjour B ou d'une autorisation de courte durée L. Si, d'un point de vue statistique, les changements de statuts (transformation d'un permis L en permis B) sont certes comptabilisés dans la statistique des flux d'immigration de la population active résidante permanente d'origine étrangère, ils ne sont en revanche pas compris dans la catégorie des « nouvelles arrivées en Suisse ». Ces transformations figurent toutefois, directement en tant que changement de statut.

OASA: ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (RS 142.201).

Population étrangère résidante permanente : cette catégorie de personnes regroupe tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement, d'une autorisation de séjour B, d'une autorisation de séjour de courte durée L pendant 12 mois ou plus et les réfugiés reconnus. L'effectif en fin de trimestre tient compte également des naissances et de l'excédent de naissances par rapport aux décès. Par contre, les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire, les diplomates munis d'une autorisation de séjour délivrée par le DFAE, les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille ne sont pas comptés, à moins qu'ils n'exercent une activité lucrative. Les données fournies par le SEM s'appuient sur le nombre des autorisations octroyées (fichier de registres).

Population résidante non permanente de nationalité étrangère : tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée qui résident en Suisse durant moins d'un an. Les personnes issues du domaine de l'asile (permis F ou N) ne sont pas prises en compte dans cette catégorie puisque, sur le plan juridique, elles relèvent du domaine de l'asile et non de celui des étrangers.

Procédure d'annonce: les travailleurs et les prestataires de service indépendants provenant d'un Etat membre de l'UE-27/AELE ainsi que les travailleurs détachés peuvent séjourner en Suisse pendant trois mois ou 90 jours ouvrables au plus par année civile sans avoir besoin d'une autorisation relevant du droit des étrangers. Cependant, ces personnes sont tenues de s'annoncer.

Réactivations de séjour / autres diminutions : corrections des mouvements de la population résidante permanente ou non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres (p. ex., réactivation de mutations effectuées dans le système).

Regroupement familial: le but du regroupement est de permettre et d'assurer la vie familiale commune en Suisse. A cet égard, il convient de distinguer le regroupement des membres de la famille d'un ressortissant suisse, d'une part, et d'un étranger titulaire d'une autorisation d'établissement, de séjour ou de séjour de courte durée, d'autre part. De plus, il faut également faire la distinction entre le regroupement familial dans le cadre de l'ALCP et le regroupement familial dans le cadre de la LEtr.

Réintégrations : une personne ayant perdu la nationalité suisse peut obtenir sa réintégration ; le requérant doit toutefois prouver l'existence d'un lien le rattachant à la Suisse.

Ressortissant d'un Etat tiers : personne qui ne possède pas la nationalité d'un Etat membre de l'UE-28/AELE. Solde de nationalité : différence entre le nombre de personnes ayant acquis la nationalité suisse (naturalisations, constatations, adoptions) et le nombre de personnes l'ayant perdue.

Solde migratoire : différence entre l'immigration et l'émigration de ressortissants étrangers en référence à la population résidante permanente ou non permanente de nationalité étrangère. Sont également prises en compte les deux catégories "réactivations de séjour" et "autres diminutions" (corrections des mouvements de la population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres).

Solde naturel de la population étrangère : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès parmi la population étrangère résidante.

UE-2: l'UE-2 comprend la Bulgarie et la Roumanie.

UE-8 : l'UE-8 comprend l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie et la République tchèque.

UE-17: l'UE-17 comprend l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxemburg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède.

UE-28/AELE: l'UE-28/AELE comprend l'ensemble de l'Union européenne et de l'AELE (y c. la Croatie).